

Conditions de location des hébergements locatifs

Le présent contrat a pour objet de vous informer et de préciser les conditions dans lesquelles s'effectuent les locations :

1 - Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou relouée.

2 - Les droits de location (acompte + frais de dossier) devront être joints à l'exemplaire à retourner signé.

3 - L'acompte sera déduit du montant du séjour et le solde restant dû sera réglé, à votre convenance, au cours de votre séjour.

4 - Location d'Emplacement :

L'emplacement sera disponible à partir de 14 heures le jour de l'arrivée et devra être libéré pour 12 heures le jour du départ.

5 - Location de Caravanes - Mobil-Homes :

a) Ceux-ci pourront être occupés à partir de 14 heures le jour de votre arrivée et devront être libérés pour 10 heures le jour de votre départ.

b) Nos tarifs comprennent : la redevance camping, la fourniture de l'eau, de gaz et d'électricité.

c) Les hébergements sont loués pour le nombre de personnes indiquées sur le tarif tout surnombre sera facturé suivant le tarif de la prestation "Adulte" en vigueur sur le camping.

d) Les hébergements seront rendus dans le même état de propreté qu'à la livraison, à défaut, le locataire devra s'acquitter d'une somme forfaitaire de 60 € pour le nettoyage. Toute dégradation de l'hébergement ou de ses accessoires donnera lieu à une remise en état immédiate aux frais du locataire, cette clause ne constitue pas une limite de responsabilité.

6 - Annulation :

a) Si l'annulation a lieu moins de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée, il vous sera retenu ou vous resterez à devoir, pour le camping, les frais de réservation et pour les locations le montant de l'acompte ou égal à 25 % du montant de la location.

b) Si l'annulation a lieu moins de 15 jours avant la date prévue de votre arrivée ou si vous ne vous présentez pas à cette date, pour les locations le montant total de votre séjour sera dû.

c) Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé le séjour reste dû dans son intégralité.

d) Dans tous les cas les frais de dossier sont conservés.

7 - Le locataire doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile.

8 - Une taxe de séjour de 0,55 € (2018) par jour et par personne sera perçue pour le compte de la commune. Seuls les enfants en dessous de 18 ans sont exonérés.

9 - En cas de litige, le Tribunal de Commerce de VANNES est le seul compétent.

La Direction

Contrat de réservation

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : E-mail :

EMPLACEMENT CAMPING

Arrivée le : / / 2018 Départ le : / / 2018

Tente Caravane Caravane pliante Branchement électrique

Nombre de personne : - 7 ans de 7 à 15 ans + 15 ans

Acompte emplacement : 25 € (à déduire du séjour)

Frais de dossier : 16 €

TOTAL RÉSERVATION EMPLACEMENT CAMPING : 41 €

(assurance responsabilité civile obligatoire).

LOCATION MOBIL-HOME

Arrivée le : / / 2018 à partir de 14 heures

Départ le : / / 2018 avant 10 heures

Tithome (2 Chambres) Super Titania Super Galaxie

Domino (2 chambres) (2 chambres) (2 chambres)

acompte 25% = €

Super Mercure (2 chambres)

Option Forfait ménage

Riviéra (2 Chambres)

Oui Non 40 €

Loggia (2 chambres)

Frais de dossier : 16 €

TOTAL : €

(assurance responsabilité civile obligatoire).

Les tarifs s'entendent TTC avec un taux de TVA de 10% applicable au jour où ils ont été déterminés.

Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable, survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour, entrainera une modification corrélative du prix TTC, ce que le client accepte sans réserve.

Nous acceptons les règlements par : Chèques, CB, Epèces et CHÈQUES VACANCES.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte sans réserve les conditions de locations d'hébergement locatif inscrites au verso.

Vous trouverez ci-joint un chèque € en règlement des frais de dossier et de l'acompte de réservation.

LE LOCATAIRE

Fait à

le

/

/ 2018

Signature

BON POUR ACCORD